

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 26

DU 02 Février 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Jeudi 1^{er} Février 2024

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – MANIERE – RIPPERT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – BERANGIER – ARNAUD – RANC – ALLIO – GUIGUE – IASIO

Excusés : MM. SAHBI – BEN AISSA – BEN ALI – MMES GARCIA – DOSSARD.

Absent : MME CANOVAS

Challenge départemental U10/U11 :

Lors du Comité de direction du Lundi 15 Janvier 2024, il a été décidé à la majorité des membres présents, la réintégration des 10 clubs déclassés du 1^{er} tour du Challenge Départemental, à la condition que ces derniers participent à la réunion tablette et feuille de match organisé par le District le 29/01/2024.

La réunion s'est tenue en présence de M. PIETRI Sébastien, directeur administratif, Mme GARCIA Elodie, présidente de la commission Foot Animation, M. CRESPIEN Raymond, président de la commission Statut et Règlement, M. ALAIN Berthelot, secrétaire général, M. BENSALAH Mounir, CTD et 13 représentants de clubs

Parmi ces 13 clubs, étaient présents les 10 clubs déclassés de la phase 1 du Challenge Départemental U10 U11 en raison d'anomalie sur leur feuille de match.

Après avoir échangé avec ces clubs, après avoir entendu les erreurs d'inattentions de leurs éducateurs sans volonté de tricher, le Comité Directeur a décidé de valider le repêchage de ces 10 équipes pour la phase 2 du Challenge Départemental 2024 en U10 U11.



Cette réunion, ainsi que la précédente du lundi 15 janvier 2024 ont permis de présenter une nouvelle fois les modalités de remplissage d'une feuille de match afin d'éviter toute nouvelle erreur.

Après avoir échangé, informé et suspendu les amendes depuis la mi-novembre 2023, il est rappelé à tous les clubs, qu'à partir de ce lundi 29 janvier 2024 toute nouvelle erreur sur une feuille de match sera à nouveau amendée avec des possibles retraits de points.

Le comité directeur rappelle qu'après la pédagogie mise en place, les clubs doivent aujourd'hui se montrer attentifs aux règlements en vigueur.

Arbitre :

Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

- HMIMSA Chahid
- AMEKRANE Abdel ilah
- YAHIA-BENATTIA Zrnedine
- EL-HARANE Walid
- SABRI Ismaïl
- DESOLA Jules
- DESOLA Erwan
- HAMIED Sohane
- GALMICHE ETIENNE Oriane

Soit un total de 9 arbitres stagiaires, Félicitations.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire général